

VILLAGE DE POINTE-VERTE

PROCÈS VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Date : le 17 décembre 2016

Heure : 9 h

Endroit : Salle du conseil

1. Ouverture de la réunion

M. le maire, Normand Doiron, appelle la réunion à l'ordre à 9h.

2. Relevé des présences et constatation du quorum

Étaient présents :

- Normand Doiron - Maire
- Michel Haché – Conseiller
- Josh Ouellette - Conseiller
- Roger Guitard - Maire suppléant
- Brigitte Collins - Conseillère

M. le maire, Normand Doiron, constate l'atteinte du quorum et déclare la réunion ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

a) Résolution – Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 112-16 **Proposée par : Josh Ouellette**
Appuyée de : Brigitte Collins

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. Déclarations de conflits d'intérêts

a) Aucun

5. Rapport du maire et approbation de dépense

a) Résolution - Approbation

Résolution : 113-16 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Josh Ouellette

Que le rapport de dépenses du maire soit accepté tel que présenté pour le mois de décembre.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

6. Budget du fonds des égouts sanitaires

a) Résolution - Budget

Résolution : 114-16 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Roger Guitard

QU'IL SOIT RÉSOLU Qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick, le conseil municipal du Village de Pointe-Verte établit que : le budget d'exploitation du service d'égout sanitaire pour l'année 2017, comprendra des revenus et des dépenses de 141 868\$ et que la redevance d'usage pour ce même service soit de 375\$ par unité.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

a) Résolution - Marge de crédit du fonds d'égouts sanitaires

Résolution : 115-16 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Roger Guitard

CONSIDÉRANT QUE l'article 189(13) de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 50% de son budget des dépenses courantes pour des services publics donnant lieu à la perception des redevances d'usage;

CONSIDÉRANT QUE le budget du service d'égout sanitaire du Village de Pointe-Verte a été fixé à 141 868\$ pour l'année 2017;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de 70 934\$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

b) Résolution - Réserves du fonds d'égouts sanitaires

**Résolution : 116-16 Proposée par : Josh Ouellette
Appuyée de : Brigitte Collins**

CONSIDÉRANT QUE l'article 189(7) de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité peut, pour chaque service, établir, gérer et contribuer à un fonds de réserve de fonctionnement et à un fonds de réserve d'immobilisation;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le surplus du fonds du service d'égouts sanitaire soit établi à 20 000\$ pour l'année 2016 et que toutes sommes en surplus de ce montant, soit transférée du fond général de fonctionnement du service d'égout sanitaire au compte de réserve en immobilisation de ce dernier.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

7. Résolution – Budget du Parc Atlas

a) Résolution - approbation du budget

**Résolution : 117-16 Proposée par : Roger Guitard
Appuyée de : Brigitte Collins**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le budget 2017 des revenus du Parc Atlas soit établi à 75 019 \$ et que le budget face état de dépenses prévues de 107 820\$ pour un manque à gagner de 32 801\$ à être couvert par le fonds général de la municipalité.

**Pour : 4
Contre : 0**

RÉSOLUTION ADOPTÉE

8. Fonds général

a) Pour information - Bénéfices optionnels d'assurance

b) Pour information - Assiette fiscale

c) Pour information - péréquation communautaire

d) Résolution - Fonds de fonctionnement général

**Résolution : 118-16 Proposée par : Josh Ouellette
Appuyée de : Roger Guitard**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le budget d'administration général proposé pour l'année fiscale 2017 soit adopté tel que proposé au montant de 1 003 708\$ et qu'une somme de 668 585\$ soit perçue en guise d'impôt municipal pour un taux d'imposition de 1,5900 \$ par 100\$ d'évaluation.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

e) Résolution Marge de crédit du fonds général

Résolution : 119-16 **Proposée par : Brigitte Collins**
Appuyée de : Michel Haché

CONSIDÉRANT QUE l'article 89(2) de la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité ne peut emprunter, au cours d'une année quelconque, une somme supérieure à 4% de son budget pour l'année courante.

CONSIDÉRANT QUE le budget d'administration du Village de Pointe-Verte a été établi à 1 003 708\$ pour l'année 2017;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à négocier auprès d'une institution financière une marge de crédit au montant de 40 148 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

f) Fonds de réserve du fonds général

Résolution : 120-16 **Proposée par : Michel Haché**
Appuyée de : Josh Ouellette

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les municipalités du Nouveau-Brunswick stipule qu'une municipalité peut, pour chaque fonds, établir, gérer et contribuer à un fonds de réserve de fonctionnement et à un fonds de réserve d'immobilisation;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le surplus du Village de Pointe-Verte pour l'année 2016 soit établi à un maximum de 20 385 \$ et que toute somme en surplus de ce montant soit placée au fonds de réserve d'immobilisation de la municipalité.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

9. Emprunt - Camion utilitaire

a) Résolution - Emprunt en capital

Aucun proposeur

10. Nomination des auditeurs

a) Résolution - Nomination des auditeurs

Résolution : 121-16	Proposée par : Josh Ouellette
	Appuyée de : Brigitte Collins
<p>ENTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la communication envoyée par la firme Allen Paquet et Arseneau LLP le 1^{er} décembre 2016.</p>	
<p>QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la firme Allen Paquet et Arseneau LLP soit nommé comme vérificateur de la municipalité pour l'année financière 2016.</p>	
<p>QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le directeur général signe la lettre reçue le 1^{er} décembre.</p>	
Pour : 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

11. Parc Atlas

a) Résolution - Gestion du Parc Atlas cet hiver

Résolution : 122-16	Proposée par : Roger Guitard
	Appuyée de : Brigitte Collins
<p>QU'IL SOIT RÉSOLU que Christelle et Christophe Bento soit offert la gestion du Parc Atlas du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2017. Aucune rémunération ne sera payée mais ils pourront garder les profits du service alimentaire, du service de vente d'alcool et 15% des revenus de vente de poissons.</p>	
Pour : 4	RÉSOLUTION ADOPTÉE
Contre : 0	

b) Résolution - Gestion du service de plongée

Résolution : 123-16	Proposée par : Michel Haché
	Appuyée de : Josh Ouellette

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'entente proposée par l'entreprise COJO Diving soit accepté avec des frais de location de 100\$ par mois d'activité.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

12. Priorisation des tâches

a) Pour discussion - priorisation des tâches en 2017

À Huis clos et confidentiel

13. Atappaq Energy

Résolution : 124-16 Proposée par : Josh Ouellette
Appuyée de : Michel Haché

QU'IL SOIT RÉSOLU la discussion sur ce point de l'ordre du jour se déroule à huis clos en vertu de l'article 10.2(4) C. de la Loi sur les Municipalités

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Résolution : 125-16 Proposée par : Michel Haché
Appuyée de : Brigitte Collins

QU'IL SOIT RÉSOLU le huis clos soit levé.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

a) Résolution - Non disclosure agreement

Résolution : 126-6 Proposée par : Michel Haché
Appuyée de : Josh Ouellette

QU'IL SOIT RÉSOLU que le document intitulé Confidential information and non disclosure agreement soit accepté et signé par les représentants municipaux.

Pour : 4
Contre : 0

RÉSOLUTION ADOPTÉE

14. Reprise du Parc Atlas

- a) Discussion sur le projet du centre des jeunes.

15. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.